

Alfred LANGLET, Phanhiêt banquier, négociant, syndic...

Alfred Clément LANGLET.

Né à Paris XV^e, le 15 février 1901.

Fils de Clément Alfred Langlet, 30 ans, imprimeur, et de Maria Thélen, 37 ans, journaliste.

Marié à Saïgon, le 29 avril 1929, avec Suzanne Garnier (Phanhiêt, 10 août 1906-Paris XVII^e, 26 nov. 2001), fille de Léon Garnier, ancien résident supérieur au Laos, ancien délégué général à Dalat et résident maire de Tourane, secrétaire général de la Chambre d'agriculture de la Cochinchine, et de Lê thi Thom. Dont :

— Claude-Anne (1900-1933)...

Incorporé au 12^e R.A. (5 avril 1921-15 mai 1923).

Passé à la subdivision de Tananarive (29 mai 1925).

Employé de la maison Denis frères, à Saïgon (12 avril 1927) :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Denis_freres_d'IC.pdf

Employé du Crédit d'Extrême-Orient à Phanhiêt (mars 1930) :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Credit_d_Extreme-Orient.pdf

Fondateur du Crédit Sud-Indochinois à Phanhiêt (1932) :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Credit_Sud-Indochinois.pdf

Fondateur de la Société civile d'études d'irrigation, Phanhiêt (mai 1938) :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Soc._irrigations_Quang-Nam.pdf

Administrateur de la Société rizicole de Tra-Hé, à Phanhiêt (S.A., 1938) :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Repertoire_SA_IC-1943.pdf

Cité au procès de l'amiral Decoux.

Administrateur de la Compagnie française de Cultures et de Participation (ex-Cultures d'Extrême-Orient)(1955) :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Cultures_d_Extreme-Orient.pdf

Décédé à Paris XVI^e, le 26 septembre 1969.

SAÏGON

(*L'Avenir du Tonkin*, 25 avril 1929)

Mariage. — Nous sommes heureux d'annoncer le prochain mariage de M^{lle} Suzanne Garnier, la charmante fille du résident supérieur honoraire actuellement secrétaire général de la chambre d'agriculture, avec M. Alfred Langlet, employé à la maison Denis Frères, sympathiquement connu. La bénédiction nuptiale leur sera donnée en la cathédrale de Saïgon lundi 29 avril à 17 heures 30.

Avec nos sincères félicitations à M^m et M. Garnier, nous sommes heureux d'adresser nos meilleurs vœux de bonheur aux futurs époux.

SAÏGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 mai 1929)

Le mariage de M^{lle} Suzanne Garnier. — Après le mariage civil qui avait eu lieu à la mairie, dans la matinée, fut donnée à la cathédrale, la bénédiction nuptiale à un jeune et gracieux couple : M^{lle} Suzanne Garnier, fille de M. Garnier, résident supérieur honoraire, et M. Langlet, de la maison Denis frères.

La jeune mariée fut conduite à l'autel par son père ; très gracieuse robe de satin blanc à longue traîne.

Les trois petites sœurs de la mariée précédaient la cortège et étaient délicieuses dans leur robe d'organdi blanc.

Le service d'honneur était assuré par : M. Pierre Garnier et M^{lle} Louise Wanbel ; M. Louis Garnier et M^{lle} Suzanne Malpuech ; M. Lemarié et M^{lle} Yvonne Rémy ; M. Fressenge et M^{lle} Andrée Rémy ; M. Léandri et M^{lle} Paulette Letia.

Les témoins étaient : M. Pasquier, gouverneur général de l'Indochine, et M. Bec, président de la chambre d'agriculture.

Après la cérémonie religieuse, on fit une randonnée en auto et tout le monde se retrouva à 19 heures, au Perchoir, où un lunch sauterie fut donné par le Continental Palace.

Citons les toilettes les plus remarquées : M^{me} Bec, d'une sobre élégance dans une jolie robe dentelle et crêpe georgette blancs ; M^{me} Cunhiac [Cunhac], belle robe de satin noir rehaussée de perles d'or ; M^{me} Mathieu, éblouissante en toilette de crêpe georgette noir cloutée de strass ; M^{me} Viel, élégante robe noire chamarrée de tons pastels ; M^{me} Prat, jolie toilette de dentelle noire sur transparent rose ; M^{lle} Rémy, ravissante robe de crêpe georgette blanc à pétales ; M^{lle} Malpuech, délicieuse toilette de crêpe georgette blanc toute garnie de petits volants ; M^{me} Courtinat, très élégante robe de dentelle noire, ravissant chapellier discrètement gansé d'argent ; M^{me} Cocogne, très jolie robe de crêpe georgette saumon ; M^{me} Helliès, ravissante toilette de crêpe georgette vert et frangé du même ton ; M^{me} Hector, dans une robe très moderne de satin blanc ; M^{me} Biard, si floue dans sa robe de tulle noir avec un joli effet de fleurs en application ; M^{me} Bertrand, ravissante robe haute couture, dentelle beige du plus gracieux effet ; etc.

Nous leur présentons nos meilleurs souhaits de bonheur.

ÉCHOS
(*Saïgon sportif*, 10 mai 1929, p. 4, col. 1)

Le mariage du sympathique rugbymen Alfred Langlet, de la Banque du Sud-Annam, avec M^{lle} Suzanne Garnier, la charmante joueuse de tennis du C. S. S., a eu lieu le 29 avril.

Nos félicitations et nos vœux.

NÉCROLOGIE
(*La Tribune indochinoise*, 18 septembre 1929)

M. Léon Garnier, résident supérieur honoraire de l'Indochine, et M^{me} Garnier, M^{me} Lelut et ses enfants, MM. Pierre et Louis Garnier, M. et M^{me} Langlet, Raymond, Denise, Françoise, Hélène et Jean, M^{me} V^{ve} Renaudot [sœur de Léon Garnier],

M. et M^{me} Baillet,
M. et M^{me} Gustave Garnier [frère de Léon Garnier],
M. Louis Renaudot,
M. et M^{me} Lucien Renaudot et leurs enfants,
M^{me} Simone Baillet, M^{me} V^{ve} Lacroix,
M. et M^{me} Moncini et leurs enfants,
M^{lle} Mathilde Lacroix, les familles. Butterlin, Blorgeot, Tabourin, Dietrich ont la
douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne
de

ROBERT-HENRI-MARIE LÉON GARNIER

leur fils, frère, neveu, oncle et cousin, décédé dans sa 20^e année, muni des
sacrements de l'Église, le samedi 14 septembre 1929, à Saigon, 9, rue de Massiges.

ANNAM
PHAN-THIET

(*L'Avenir du Tonkin*, 14 février 1930, p. 2, col. 5)

Naissance. — Nous recevons le faire-part de l'heureuse naissance de la petite Claude
Langlet, fille de M. et M^{me} Langlet, de la Banque du Sud-Annam, et petite fille de
M. Garnier, secrétaire général de la chambre d'agriculture, ancien résident.

Nous adressons nos félicitations aux parents avec nos souhaits de bienvenue à la
charmante petite Claude.

Étude de M^e Léon GIRARD, docteur en droit,
avocat-défenseur, à Saigon, 128, rue Mac-Mahon
(*La Tribune indochinoise*, 31 mars 1930)

VENTE SUR SAISIES IMMOBILIÈRES
AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHÉRISSEUR
En l'audience des saisies immobilières du tribunal civil de 1^{re} instance
DE MYTHO
au Palais de Justice de ladite Ville
DE DEUX PARCELLES DE RIZIÈRES
sises aux villages de BINH-HOA-THON et de BINH HIEP, canton de MOC-HOA,
Province de TAN-AN

L'ADJUDICATION AURA LIEU
Mercredi 23 avril 1930
À HUIT HEURES DU MATIN

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'aux requête, poursuites et diligence du sieur Alfred-Clément Langlet, employé de
commerce, demeurant à Saigon, créancier poursuivant ;

Ayant M^e Léon GIRARD, pour avocat-défenseur, que substitue M^e Jean Réveille, son
secrétaire.

Et suivant procès-verbal du ministère de M 1^{re} Cao-van-Loi, huissier près le tribunal
de 1^{re} instance de Mytho, demeurant à Tan-an ville, en date du 17 décembre 1929
enregistré à Mytho le 30 décembre 1929 folio 80 case 30, visé, dénoncé et transcrit
avec l'exploit de dénonciation au Bureau des hypothèques de Mytho, le 15 janvier

1930, folio 28, cases 74 et 75, n° du dépôt 634, il a été procédé à la saisie-réelle des immeubles ci-après désignés, sur :

Le sieur Paul-Antoine-Marcel Dauverchain, employé de commerce, demeurant ci-devant à Saïgon, n° 50 Quai de Belgique, ensuite n° 49 rue Mac-Mahon, actuellement à Cholon-Binh-Tay, quai des Jonques.

Que les formalités de publication du cahier des charges ayant été remplies à l'audience des saisies-immobilières du tribunal civil de Mytho en date du 12 mars 1930, ledit tribunal, par son jugement en date dudit jour, a fixé l'adjudication des immeubles saisis au mercredi, vingt trois avril mil neuf cent trente, à huit heures du matin.

Qu'en conséquence, et sur les poursuites dudit sieur Alfred-Clément Langlet, il sera procédé, en présence ou lui dûment appelé du sus nommé Paul-Antoine-Marcel Dauverchain, aux jour, lieu et heures ci dessus indiqués, à la vente des immeubles dont désignation suit :

1^{er} lot. — Une parcelle de rizière d'une contenance de 200 hectares (200 h. 00 a. 00 c.) sise au village de Binh-hoa-Thon, canton de Moc-Hoa, province de Tan-an, et bornée :

Au nord : par M. Dussol.

Au sud : par M. Dauverchain.

A l'est : par divers indigènes.

Et à l'ouest : par le village de Binh-Hiep.

Et inscrite au diabô dudit village de Binh hoa-Thon, sous les n° 130 de l'ancien registre et 131 d'ordre, au nom de M. Paul Antoine-Marcel Dauverchain ;

2^e lot. — Et une autre parcelle de rizière, d'une contenance de 100 hectares (100 h. 00 a.00 c.) sise au village de Binh-Hiêp, canton de Moc-Hoa, province de Tan-an, et bornée :

Au nord : par M. Dussol.

Au sud : par M. Dauverchain.

A l'est : par le village de Binh-hoa-Thon.

Et à l'ouest : par le Rach Cai-Ro.

Et inscrite au diabô dudit village de Binh-Hiep, sous les n° 224 de l'ancien registre et 225, d'ordre, au nom de M. Paul Antoine-Marcel Dauverchain.

.....

MISE À PRIX

1^{er} lot. — 335 \$ 00

2^e lot. — 165 \$ 00

(*L'Avenir du Tonkin*, 27 juillet 1933)

Décès. — Nous recevons le faire-part du décès de la petite Claude-Anne Langlet, fille de M. et M^{me} Langlet, de Phanhiêt, et petite-fille de M. et M^{me} Léon Garnier, résident supérieur honoraire, La chère petite enfant, âgée de trois ans seulement, décédée à Phan-Thiêt le 11 juillet, a été inhumée le 12 juillet.

En cette douloureuse et pénible circonstance, nous adressons a M. et M^{me} Langlet, ainsi qu'aux grands-parents, M. et M^{me} Léon Garnier, l'expression de notre sympathie avec nos condoléances le plus émues.

7 août 1933

Conseil français des intérêts économiques et financiers de l'Annam
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 18 septembre 1933)

Phanthiêt : M. Langlet.

Liste des électeurs français à la chambre mixte de commerce et d'agriculture de
Tourane

1^{re} partie. — Commerçants et industriels
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 29 novembre 1933)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Chambre_mixte_Annam-Electeurs.pdf

110 Langlet, Alfred Directeur de Banque Phanthiêt

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 12 juillet 1934)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Cochinchinoise_immobiliere.pdf

L'assemblée générale extraordinaire de la Société anonyme Cochinchine [*sic* : *Cochinchinoise*] Immobilière du 28 juin a décidé de la liquidation anticipée de la société et a nommé comme liquidateurs MM. Ardin , Langlet et A. Scotto.

ANNAM
PHAN-THIET
(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} mai 1936)

Conseil français des intérêts économiques et financiers. — Est acceptée la démission offerte le 2 avril 1936 par M. Langlet (Alfred), de ses fonctions de membre du Conseil français des intérêts économiques et financiers de l'Annam.

Les électeurs de la circonscription de Phanthiêt sont convoqués pour le dimanche 24 mai 1936, à l'effet d'élire leur représentant au Conseil français des intérêts économiques et financiers de l'Annam en remplacement de M. Langlet (Alfred), démissionnaire.

Le scrutin sera ouvert à huit heures et clos à seize heures.

ANNAM
PHAN-THIET
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 juin 1936)

Une élection — Le dimanche 24 mai, eut lieu à Phanthiêt l'élection d'un représentant à la Chambre des intérêts économiques français et annamites. Il s'agit d'une élection complémentaire d'une période d'un an pour le remplacement de M Langlet qui est rentré dernièrement en France.

Le nombre des inscrits était de 44 et pendant toute la journée, on nota 38 votants. Le résultat obtenu est réparti comme suit :

MM. Jean Pouzenc, 24 voix (élu) Guidon Lavallée, 9 voix ; Lecat Pierre, 3 voix ; Bulletins nuis, 2 voix.

Le nouveau élu, M. Jean Pouzenc, est un colon très sympathiquement connu et estimé de la province, la majorité des suffrages qu'il a obtenus le prouve par ailleurs. Nous adressons à M. Jean Pouzenc toutes nos chaleureuses félicitations.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PHANTHIET

Déclaration de faillite
(*La Tribune indochinoise*, 5 mars 1937)

Par jugement du 27 janvier 1937, le tribunal de commerce de Phanhiêt a déclaré en état de faillite le sieur Nguyễn-Hồ, saumurier à Khanh-Thiên (Mui-Né— Binh-Thuân). M. Marcel AGOSTINI, juge au tribunal de Phanhiêt, a été nommé juge-commissaire, et M. Alfred LANGLET, syndic provisoire de la dite faillite.

Le greffier du tribunal de commerce

Jean KIRSCH

Déclaration de faillite

Par jugement du 27 janvier 1937, le tribunal de commerce de Phanhiêt a déclaré en état de faillite le sieur Truong-Phu, saumurier à Khanh-Thiên (Mui-Né— Binh-Thuân). M. Marcel AGOSTINI, juge au tribunal de Phanhiêt, a été nommé juge-commissaire, et M. Alfred LANGLET, syndic provisoire de la dite faillite.

Le greffier du tribunal de commerce

Jean KIRSCH

Liste définitive des électeurs de la chambre consultative mixte de commerce et d'agriculture de Tourane

(*Bulletin administratif de l'Annam*, 18 novembre 1937)

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Chambre_mixte_Annam-Electeurs.pdf

108 Langlet Alfred Négociant Phanhiêt

1938 (mai) : fondateur de la Société civile d'études d'irrigation, Phanhiêt

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Soc._irrigations_Quang-Nam.pdf

Saïgon

Cour d'appel

(*L'Écho annamite*, 21 septembre 1940, p. 4, col. 2)

Un entrepreneur européen avait livré à la mairie de Phanhiêt une fourniture, sur laquelle il lui restait à encaisser trois mille piastres.

Refus du résident-maire de payer cette sommes au nom de la ville susnommée, sous prétexte que ce n'est pas elle la débitrice, mais la province dont cette cité est le chef-lieu.

Voilà un exemple concret du respect de la sacro-sainte forme dans certains services administratifs.

Le juge résidentiel donna raison au résident maire de Phanhiêt.

Mais M. Garrigues, premier président de la Cour d'appel de Saïgon, a infirmé ce jugement, donnant gain de cause à M. Langlet, auquel la ville de Phanhiêt — qu'elle soit commune urbaine ou chef-lieu provincial — paiera les trois mille piastres en litige.

MISE AU POINT
(*L'Écho annamite*, 28 septembre 1940, p. 4, col. 1-2)

Nous recevons de M le résident-maire de Phanhiêt (Sud-Annam) la lettre suivante, que nous insérons bien volontiers.

Le résident maire de Phanhiêt
à monsieur le directeur de *L'Écho annamite* à Saïgon

Monsieur,

Dans son numéro du 21 septembre courant, votre journal a publié un court article, selon lequel la cour d'appel de Saïgon aurait infirmé une décision du tribunal résidentiel de Phanhiêt et condamné la ville de Phanhiêt à payer à M. Langlet, entrepreneur, la somme de 3.000 \$ 00 réclamée par lui.

Ainsi présentée, cette information est inexacte.

En réalité, d'une lettre que m'adresse maître Pâris, bâtonnier du Barreau de Saïgon, il ressort que la Cour a estimé, en audience civile, et non en audience correctionnelle, que c'est bien la ville de Phanhiêt, et non la province de Binh-Thuan, qui est débitrice de M. Langlet. Sur ce point, M. Langlet a gain de cause.

Mais la Cour a aussi estimé que le montant de la dette était celui que l'Administration n'a cessé d'offrir en paiement à M. Langlet, à savoir 1.210 p. 00, et non 3.000p 00 comme le prétendait ce dernier. Sur le fonds, M. Langlet est donc débouté de ses demandes.

La vérité est donc assez différente de l'exposé fait par votre journal.

Je ne doute pas un instant que votre bonne foi ait été surprise, et je suis persuadé qu'il me suffira de faire appel à votre courtoisie pour obtenir que soit insérée dans vos colonnes, aux mêmes lieu et place que l'article paru, la rectification nécessaire.

Veuillez agréer, etc.

Signé : ILLISIBLE

LISTES DES ÉLECTEURS
Protectorat de l'Annam
CHAMBRE MIXTE DE COMMERCE ET D'AGRICULTURE DE TOURANE
Liste des électeurs français pour l'année 1942
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 16 février 1942)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Chambre_mixte_Annam-Electeurs.pdf

102 Langlet Alfred Négociant Phanhiêt
